

Financement politique: 11 ingénieurs devant leur comité de discipline

Mise à jour le mardi 9 octobre 2012 à 20 h 10 HAE

Ingénieurs accusés



Les explications de Benoît Giasson

EXCLUSIF - Onze ingénieurs devront comparaître devant leur comité de discipline pour des [activités liées à du financement politique douteux](#). Leur audience doit se dérouler les 27 et 28 novembre prochains à Montréal. Ils sont accusés d'avoir manqué à l'article 59.2 du Code des professions.

Il s'agit des personnes suivantes, qui sont pour la plupart ingénieurs chez Axor :

Denis Cadoret
François Lussier
Denis Courchesne
Marc-André Desjardins
Jean-Philippe Lemire
Bryan N. Fitzpatrick
Nicolas Pawlonka
Melanie Kechayan
Carl Allard
Louis-Marc Girard
Jacques Grenier

Le groupe Axor [a plaidé coupable](#) en août 2010 à une quarantaine d'infractions à la loi électorale

du Québec relativement à des dons à des partis politiques québécois.

Le président de l'Ordre des ingénieurs, Daniel Lebel, [rappelait la semaine dernière](#) que le nombre de plaintes contre des ingénieurs a beaucoup augmenté au cours des dernières années.

Ainsi, le nombre de demandes d'enquêtes, qui se situait aux environs de 80 en 2008-2009, a progressé de façon constante pour atteindre 436 en 2011-2012.

Le tiers de ces enquêtes est relié à des affaires de corruption et de financement de partis politiques, selon M. Lebel.

L'article 59.2 du Code des professions Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

En complément



Vidéo - [Les explications de Benoît Giasson](#)